

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 16 décembre 2024

**Délibération n° 2024-145-2
Séance du 10 décembre 2024**

Adhésion à l'association française de
normalisation – AFNOR

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 28 novembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'association française de normalisation (AFNOR),

Après en avoir délibéré

- Article 1** : Approuve l'adhésion à l'association française de normalisation (AFNOR), dont le siège social se situe 1 rue Francis de Pressensé 93571 La Plaine Saint-Denis.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette association.
- Article 3** : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 4 618,80 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

